



**Grand Conseil**  
Secrétariat général  
Pl. du Château 6  
1014 Lausanne

# Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-MOT.032

Déposé le : 27.03.18

Scanné le : \_\_\_\_\_

**Art. 120 à 126a LGC** La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

**(b) la prise en considération immédiate.**

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

**Important :** sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

**Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année**

**Le bois, énergie renouvelable par excellence, ne doit pas être dévalorisé par des transports exagérés**

## Texte déposé

La construction d'importantes installations de chauffages à bois doit être encouragée par le canton selon la loi cantonale sur l'énergie (LVLEne).

Préoccupé que l'approvisionnement en bois, généralement transformé en plaquettes forestières, ne reste pas local, j'ai interrogé le Conseil d'Etat par l'interpellation (15\_INT\_382) sur ses moyens dont il dispose pour contrôler la construction de ces installations par rapport à la proximité du combustible disponible. La réponse du Conseil d'Etat n'était pas rassurante. Elle exprimait le constat que la loi du marché par le prix du combustible en serait le principal régulateur. Or, dans la situation actuelle et future, les prix de production pour la plupart des marchandises étrangères, y compris le combustible bois, sont largement inférieurs à ceux de notre pays. Ceci concerne aussi les transports. Si on laisse le prix à lui tout seul réguler l'approvisionnement des chaudières, on court un grand risque que le bois soit transporté depuis l'étranger sur de longues distances par camion en consommant d'importantes quantités d'énergies fossiles et causant de nombreux impacts nuisibles à l'environnement. Le plus important fournisseur d'énergie de chauffage renouvelable de notre pays serait ainsi dévalorisé du point de vue écologique.

Ceci m'amène à proposer au Conseil d'Etat de créer les bases légales, aptes à limiter les impacts écologiques pour la transformation en énergie du bois disponible année après année dans les forêts qui nous entourent, que ce soit par la loi ou de la réglementation. Il a également la liberté de choisir le mode le plus efficace pour réguler l'acheminement du combustible bois pour ces grandes chaudières. Il y a des différentes possibilités, comme :

- la prise en compte maximale des critères écologiques et sociaux dans l'attribution des marchés publics
- le choix de bois comportant une faible part d'énergie grise et d'émissions de gaz à effet de serre lors de la production et de l'acheminement.
- subordonner l'obtention de subventions à l'engagement de choisir préférentiellement du bois suisse

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures                                | <input type="checkbox"/>            |
| (c) prise en considération immédiate et renvoi au CE                          | <input type="checkbox"/>            |
| (d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire | <input type="checkbox"/>            |

Nom et prénom de l'auteur :

Wüthrich Andreas

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

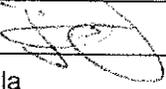
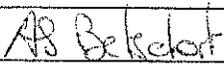
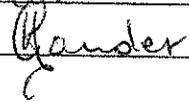
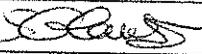
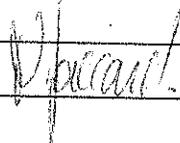
Signature :



Signature(s) :

**Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : [bulletin.grandconseil@vd.ch](mailto:bulletin.grandconseil@vd.ch)**

## Liste des député-e-s signataires – état au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergej	Chevalley Christine	Evéquoaz Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane 	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme 	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie 	Clerc Aurélien	Fuchs Circé 
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues 
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Giardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine 
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie 
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

## Liste des député-e-s signataires – état au 1<sup>er</sup> janvier 2018

Joly Rebecca		Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	<i>S. Jungclaus</i>	Ryf Monique
Keller Vincent		Schaller Graziella
Krieg Philippe		Schelker Carole
Labouchère Catherine		Schwaar Valérie
Liniger Philippe		Schwab Claude
Lohri Didier	<i>Sohn</i>	Simonin Patrick
Luccarini Yvan		Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle		Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël		Stürner Felix
Marion Axel	<i>AMS</i>	Suter Nicolas
Masson Stéphane		Tafelmacher Pauline
Matter Claude		Thuillard Jean-François
Mayor Olivier		Treboux Maurice
Meienberger Daniel		Trolliet Daniel
Meldem Martine		Tschopp Jean
Melly Serge	<i>Melly</i>	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne		Venizelos Vassilis
Miéville Laurent		Volet Pierre
Miéville Michel		Vuillemin Philippe
Mischler Maurice		Vuilleumier Marc
Mojon Gérard		Wahlen Marion
Montangero Stéphane		Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François		Zünd Georges
Neumann Sarah		Zwahlen Pierre
Neyroud Maurice		
Nicolet Jean-Marc	<i>J. Nicolet</i>	
Paccaud Yves		
Pahud Yvan		
Pernoud Pierre André		
Petermann Olivier		
Podio Sylvie		
Pointet François		
Porchet Léonore	<i>Léonore Porchet</i>	
Probst Delphine		
Radice Jean-Louis	<i>J. Radice</i>	
Rapaz Pierre-Yves		
Räss Etienne	<i>E. Räss</i>	
Ravenel Yves		
Rey-Marion Alette		
Rezso Stéphane		
Richard Claire	<i>C. Richard</i>	
Riesen Werner		
Rime Anne-Lise		
Rochat Fernandez Nicolas		
Romanens Pierre-André		
Romano-Malagrifa Myriam		
Roulet-Grin Pierrette		
Rubattel Denis		
Ruch Daniel		